

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 01 avril 2016

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 24/03/2016

L'an deux mille seize et le premier avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES

Présents : 23

Dont Présents non votants : 0

Représentés : 0

Votants: 23

Pour: 23

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Francis BOUTES, Jean ARCAS, Jean-Pierre BARTHES, Roland BASCOUL, Jean-Pierre BERRAUD, Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Julie GARCIN-SAUDO, Isabelle GIL, Martine GIL, Francine MARTY, Kléber MESQUIDA, Martine OLMOS, Marie-Pierre PONS, Catherine REBOUL, Yves ROBIN, Luc SALLES, Jean-Noël BADENAS, Pierre BARDY, Michel SALLES

Représentés:

Présents non votants :

Excusés: Michaël ANDERS, Gérard BARO, Marylène FAIVRE, Jean-Luc FALIP, Vincent GAUDY, Audrey IMBERT, Gilbert LEPETITCORPS, Christophe MORGO, Alain MOULY, Marie PASSIEUX, Jean-Christophe PETIT, Alain SICILIANO, Bernard VIDAL, Philippe VIDAL

Absents:

Objet: Etude Ecomobilité - Accès aux services et Equipements du Territoire

En 2014, la Charte du Pays Haut Languedoc et Vignobles a été revue et validée par les élus du territoire. Ce projet de territoire nommé « le Vivre ensemble » court sur la période 2014-2020. Il ressort clairement que les questions de mobilité représentent une faiblesse pour le développement du territoire, d'un point de vue social mais également touristique et plus globalement économique.

La stratégie du Pays repose sur différentes missions, soumises à la logique des déplacements des populations (locales ou pas, en activité ou pas) aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du territoire. Les attentes et problématiques sont différentes selon les thématiques traitées :

- Le pôle de cohésion sociale se préoccupe de l'accès aux droits, aux soins, à la culture et aux loisirs pour la population locale, et plus globalement **l'accès aux services et équipements du territoire**.
- Le pôle développement économique souhaite développer l'offre touristique et la fréquentation du territoire et donc faciliter l'accès aux sites patrimoniaux, aux activités de pleine nature, aux sites oenotouristiques.

Les liens entre les différents sites sont à travailler tant au niveau des modes de déplacements qu'au niveau des moyens de transport.

Les prestataires touristiques sont en attente d'amélioration de la mobilité qui viendrait améliorer leur activité d'un point de vue économique.

L'objectif est de mener une étude en matière d'ECOMOBILITE* pour compléter ou optimiser les services existants sur le territoire en matière de transport et servir le développement du territoire. Cette étude s'inscrit dans la démarche initiée par le Ministère de l'Ecologie du Développement Durable et de l'énergie pour laquelle le Pays a été lauréat d'un appel à projet Territoire à Energie Positive et à la Croissance verte (TEPCV) en juillet 2015.

*Définition de l'écomobilité : La notion d'écomobilité ou de mobilité durable est une notion récente, apparue après les crises de l'énergie et de la biodiversité, dans le sillon des questions de développement durable. Elle regroupe la conception, la mise en place et la gestion de modes de transport jugés plus propres à l'égard de l'environnement, sûrs et sobres, avec en particulier à moindre contribution aux émissions de gaz à effet de serre.

Le conseil de développement sera associé à cette étude, et a été à l'initiative d'une étude de faisabilité « **rézo pouce** (auto stop sécurisé) » sur le secteur géographique Courniou/Bédarieux. Ce travail devra être pris en compte et étendu à l'ensemble du territoire du Pays tant au niveau de l'étude que de sa mise en œuvre.

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles sera le maître d'ouvrage de cette étude qui sera menée sur 12 mois.

Cette étude se déroulera en deux phases :

- Une phase diagnostic (modes de transports, axes routiers, besoins de la population locale ...)
Cette phase devra permettre de mettre en évidence les points forts et les points faibles de l'offre existante, d'en analyser les conséquences sur le territoire et d'en faire ressortir aussi bien les carences que les atouts par rapport aux besoins identifiés, notamment en matière **d'équipements et de services du territoire**.
- Une phase plan d'actions. Un programme d'actions sera proposé, il intégrera les actions **à créer, et/ou optimiser** pour favoriser les conditions d'une meilleure Ecomobilité. Des orientations devront découler les objectifs opérationnels. L'étude ira jusqu'à l'établissement de fiches actions par territoire (à l'échelle du Pays Haut Languedoc et Vignobles ou communautés de communes selon l'action) avec la définition de la gouvernance, et le coût estimatif de l'action.

Le coût de cette étude se répartit selon le tableau ci-dessous :

	Dépenses			Recettes	
Etude	120 000 €	75,47 %	TEPCV	96 000 €	60,38 %
Frais logiciels	15 000 €	9,43 %	Département	31 200 €	19,62 %
Ingénierie	24 000 €	15,09 %	Autofinancement	31 800 €	20,00 %
	159 000 €			159 000 €	

En conclusion, Monsieur le Président demande à l'Assemblée de se prononcer sur la validation du plan de financement et de l'autoriser, en cas d'avis favorable, à déposer les dossiers de demande de subvention et à signer tous documents relatifs à l'exécution de ces décisions.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur la validation du plan de financement et autorise le Président à déposer les dossiers de demande de subvention et à signer tous documents relatifs à l'exécution de ces décisions.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon, le 01 avril 2016.

Le Président,
Francis BOUTES



RF Sous Préfecture de Béziers (Hérault)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/04/2016 034-253403554-20160401-2016_01_04_13-DE